



En conformité avec l'article 955 du Code municipal, le maire doit faire état de la situation financière et ce, chaque année, quatre semaines avant l'adoption du budget.

DISCOURS DU MAIRE - 2 décembre 2013

Survol de l'année en cours (2013)



Au 30 novembre 2013, apparaissent aux états financiers un surplus affecté de 19,401 \$ et un surplus non affecté de 45,781.32 \$. À cette même date, la dette du long terme de la municipalité est de 559,900 \$. Un règlement d'emprunt sera déposé le 19 décembre d'un montant de 110,000 \$, montant utilisé de la marge de crédit pour le garage municipal, ce qui totalisera 669,900 \$ comme dette à long terme au 31 décembre 2013.

Les résultats de l'année seront comptabilisés lors de la mise à jour de la taxation complémentaire et des montants des subventions reçues en 2013, et nous seront confirmés selon notre vérificateur externe, monsieur Gratton. Pour l'année 2013, la municipalité de Montpellier a poursuivi son travail dans différents secteurs :

DU BUDGET D'EXPLOITATION

Environnement, urbanisme

- § Sensibilisation bande riveraine
- § 8 nouvelles constructions
- § Installation de conteneurs pour matériaux de construction
- § Endroit autorisé par ARPE pour recueillir les équipements informatiques,
- § Journée environnementale
- § La diagnose du lac Schryer

Sécurité civile

- § Mise en place du service de premiers répondants (50 appels à ce jour ont été enregistrés)
- § Achat d'un véhicule pour le service de premiers répondants

Travaux publics

- § Asphaltage de la côte des Chênes
- § Réfection de la rue des Bouleaux
- § Réfection d'une section du chemin des Cèdres
- § Réfection d'une partie du chemin Crique-à-la-Roche
- § Réparation de l'intersection, Baie-de-l'Ours, 315

Loisirs réalisations 2013

- § Plaisirs d'hiver
- § Journée familiale dans le cadre du Festiv'Art

AVEC LA TAXE D'ESSENCE

Travaux publics

- § Terminer le remplacement de la conduite d'eau de la station de pompage du bassin
- § Rechargement de gravier du chemin du Rang 7

Réalisations prévues pour 2014

Sécurité incendie

Il est important que les citoyens vivent dans un milieu sécuritaire et bénéficient de services adéquats. Avec le changement climatique, la municipalité doit faire face à cet état de fait. Ainsi la priorité du conseil sera de prévoir l'installation d'une génératrice au centre communautaire pour accueillir la population en cas de sinistre et répondre aux exigences du plan d'urgence. Une attention particulière sera apportée pour répondre au schéma de couverture de risque. Ainsi nous devons analyser la faisabilité en approvisionnement d'eau dans certains secteurs de notre municipalité et finaliser l'installation de la borne-fontaine sèche suite à une entente entre le lac Simon et la municipalité de Montpellier.

L'environnement

L'environnement est d'une importance cruciale pour notre futur. Nous devons agir afin d'assurer à nos descendants un environnement sain à des coûts modiques, le conseil prévoit :

- Revoir le contrat de la collecte sélective ;
- Mettre en place un système de collecte de matières vertes pour en diminuer le tonnage ;
- Élaboration de la mise en place du programme de vidange des fosses septiques pour qu'il soit opérationnel au printemps 2015 ;
- Refaire l'installation de la fosse septique de la mairie ;
- Promouvoir la sensibilisation d'un système de compostage.

Travaux publics

Avec la subvention de 60,000 \$ accordée par le ministère des Transports, nous pourrions améliorer le chemin de la Baie-de-l'Ours. Il est évident que des actions seront entreprises avec le ministère des Transports afin de corriger l'injustice de cette route, tout comme je l'ai fait pour la Route 315. Afin d'éviter des coûts excessifs à long terme pour la réparation de nos routes, nous devons mettre l'emphase sur le drainage de celles-ci : les fossés doivent avoir un drainage adéquat et fonctionnel. Le conseil municipal devra aussi analyser la pertinence du chemin Carrière, en cas d'urgence, et prévoir des rencontres avec les citoyens de ce secteur pour répondre à leurs besoins.

Stéphane Séguin, maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Présentées par M. Stéphane Séguin, maire

À Montpellier comme dans toutes les municipalités du Québec, la nouvelle année débute avec un nouveau budget. Vous trouverez ci-après le budget 2014 de la municipalité de Montpellier ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014 à 2016. Les membres du conseil municipal avec l'excellente collaboration de la direction générale ainsi que son adjointe et des directeurs de services ont mis tous les efforts nécessaires pour préparer le budget annuel 2014 en ayant toujours comme objectif ultime d'offrir et de dispenser les services municipaux avec efficacité et efficience auprès de l'ensemble des contribuables Montpelliérois.

Pour l'année 2014 le budget présente des revenus et dépenses équilibrés respectivement au montant de 1 927 946 \$. À la demande du conseil municipal, la direction générale a supervisé cet exercice afin de tenir compte de la volonté des élus d'en arriver à l'imposition d'un taux de taxation juste et raisonnable dans la situation économique qui nous affecte, l'augmentation habituelle des produits et services qui

sont obligatoirement nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux dispensés, entre autres, les services d'électricité et de téléphonie, les carburants, les assurances et bien sûr la rémunération et les cotisations de l'employeur.

Sachez qu'au quotidien, votre conseil municipal, accompagné de la direction générale et des directeurs de services, s'engage à continuer d'offrir des services de qualité et toujours en fonction des attentes des citoyennes et citoyens de Montpellier, ceci dans le respect des marges de manœuvre et toujours en équilibre avec la notion de « capacité de payer du contribuable ».

En terminant le conseil municipal et toute l'organisation municipale vous assurent de continuer à offrir aux Montpelliéroises et Montpelliérois une gestion rigoureuse de nos avoirs collectifs. Comme toujours, nous vous assurons que nos choix et orientations sont accompagnés de suivis de qualité, et ce, toujours sur la base du meilleur coût possible.

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2014

REVENUS	MONTANT
Taxe foncière générale	1 038 370 \$
Tarification des services municipaux	387 039 \$
Service de la dette à long terme	52 547 \$
Service de la dette à long terme (secteur)	16 486 \$
Compensation tenant lieu de taxe	64 919 \$
Autres recettes de sources locales	121 120 \$
Transferts	247 465 \$
TOTAL DES REVENUS	1 927 946 \$
DÉPENSES	MONTANT
Administration générale	433 589 \$
Sécurité publique	302 986 \$
Transport routier	572 513 \$
Hygiène du milieu	234 889 \$
Santé et bien-être	6 500 \$
Urbanisme et mise en valeur	120 709 \$
Loisirs et culture	125 274 \$
Frais de financement	20 486 \$
Remboursement en capital	61 300 \$
Transfert aux activités d'investissement	47 700 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 927 946 \$

ORDURES	MONTANT
Résidence	143 \$
Salon de beauté	162 \$
Fermette	162 \$
Auberge	162 \$
Dépanneur	162 \$
Restaurant / bar	177 \$
Commercial	162 \$
Motel / unité	177 \$
Camping	63 \$
Garage	177 \$
Vitrierie	236 \$
Roulotte	85 \$

SURETÉ DU QUÉBEC	MONTANT
Terrain avec immeuble	98,42 \$
Terrain vacant	26,60 \$
SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE	MONTANT
Par unité d'évaluation imposable	37,00 \$
SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS	MONTANT
Terrain avec immeuble	21,40 \$

BUDGET TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS			
Description	2014	2015	2016
Administration générale / Système informatique et ameublement mairie	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
Sécurité publique incendie Équipements pompiers	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Bornes sèches incendie	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Entretien et réparation caserne	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
Voirie municipale Travaux subvention Taxe d'accise	10 000 \$ 4 200 \$	10 000 \$	10 000 \$
Parc Intergénérationnel	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Loisirs et culture Réparations centre communautaire	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
TOTAL	49 700 \$	45 500 \$	45 500 \$

AQUEDUC	MONTANT
Résidence (eau)	133 \$
Terrain vacant (eau)	93 \$
Salon de beauté (eau)	133 \$
Fermette (eau)	332 \$
Auberge (eau)	332 \$
Dépanneur (eau)	133 \$
Restaurant / bar (eau)	332 \$
Commercial (eau)	199 \$
Motel / unité (eau)	40 \$

- ❖ L'équivalent d'assiette fiscale d'évaluation est de 89 708 800 \$
- ❖ Une taxe générale de 1,15749 \$ par 100 \$ sur tous les immeubles imposables de la municipalité.
- ❖ Une taxe spéciale de 0,01549 \$ par 100 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt 02-2004 « aqueduc et trottoirs » sur tous les immeubles imposables ainsi qu'une taxe spéciale pour le secteur desservi (compensation par catégorie d'immeuble), selon l'article 5 du règlement numéro 02-2004.
- ❖ Une taxe spéciale de 0,01937 \$ par 100 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2005 « achat du camion incendie » sur tous les immeubles imposables.
- ❖ Une taxe spéciale de 0,00702 \$ par 100 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 14-2012 « achat du garage municipal » sur tous les immeubles imposables.
- ❖ Une taxe spéciale de 0,01636 \$ par 100 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2012 « achat d'un camion type poste de commandement et véhicule d'urgence » sur tous les immeubles imposables.
- ❖ Une taxe spéciale imposée et prélevée au secteur du chemin Gagnon pour l'année fiscale 2014 selon le règlement 11-2006.

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS



Le service de premiers répondants a pour mandat d'intervenir comme ressource de première ligne d'urgence avant l'arrivée des services ambulanciers. Son objectif est d'assurer une réponse rapide, de sécuriser les lieux d'intervention, de prodiguer des soins aux traumatisés jusqu'à l'arrivée des ambulanciers tout en respectant des protocoles stricts établis par la Régie de la santé. Lors de sa première année d'activité qui s'est terminée le 31 décembre 2013, le service de premiers répondants est intervenu dans 62 situations d'urgence.

POSTE DE MEMBRE SUBSTITUT À POURVOIR Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE)

Vous désirez vous impliquer dans votre municipalité pour tout ce qui a trait à l'urbanisme et à l'environnement ! Il y a un poste de membre substitut à pourvoir au sein du CCUE.

Pour informations et pour dépôt de votre candidature, contactez Mme Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement au (819) 428 3663 poste 4.

SÉCURITÉ CIVILE

Nous ne sommes pas à l'abri des orages, tempêtes qui se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants dont des pannes de courant électrique et téléphonique.

Soyez prêts à faire face à toute situation d'urgence et assurez-vous d'avoir à votre portée tous les articles essentiels pour une période minimale de trois (3) jours. Votre trousse d'urgence doit contenir de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, une radio à piles avec piles de rechange, une lampe de poche, des chandelles, un briquet ou des allumettes et une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses et ciseaux).

S'il y a une panne électrique et que vous possédez une génératrice, il faut être d'une extrême prudence lors de l'utilisation de cet équipement qui doit toujours être installé à l'extérieur et de façon à ce que les gaz d'échappement ne s'infiltrent pas dans la maison par une bouche d'aération ou par une fenêtre ouverte.

PARC INTERGÉNÉRATIONNEL RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Le projet de parc Intergénérationnel va de l'avant et nous avons besoin de gens disponibles et dynamiques pour travailler à sa réalisation ! Plusieurs étapes restent à faire : levées de fonds, planification et achat des structures, réalisation des travaux, etc. Tout cela doit se faire en respectant les exigences du gouvernement et les délais prescrits. Placé sous la responsabilité du comité de développement de la communauté et en collaboration avec l'Association des loisirs de Montpellier, ce comité doit se mettre en action le plus rapidement possible.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec le comité de développement de la communauté à dev.com.montpellier@outlook.com (veuillez indiquer le sujet : Parc Intergénérationnel) ou en laissant un message au bureau municipal (819-428-3663) à l'attention des conseillères Diane Thibault et Valérie Pelletier.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Stéphane
Séguin
Maire



Bernard Riopel
Conseiller
siège #1



Diane Thibault
Conseillère
siège #2



Michel Harrisson
Conseiller
siège #3



Guy Pelletier
Conseiller
siège #4



Jean-Guy Périard
Conseiller
siège #5



Valérie Pelletier
Conseillère
siège #6

PLAISIRS D'HIVER 2014

Samedi 15 février prochain se tiendra PLAISIRS D'HIVER 2014 à la base plein-air « Lac Croche » avec son pavillon chauffé et un dîner gratuit. Encore cette année, l'Association des loisirs de Montpellier s'associe au réseau Kino-Québec et invite la population à profiter des joies de la saison hivernale en participant à la campagne « PLAISIRS D'HIVER ». Venez découvrir nos 15 kilomètres de sentiers pour raquettes, participer au tournoi de pêche sur glace, faire une randonnée en traîneau de chiens, photographier la nature et profiter des jeux extérieurs ... et des prix à gagner. Il y aura un service gratuit de prêt de raquettes.

Un service de navettes est prévu à partir de 9 h, départ de la mairie. Voir détails sur le site internet de la municipalité ou la page Facebook de l'Association des loisirs et le dépliant dans votre courrier.

Informations : M. Michel Harrisson (819) 428 3575
M. Robert Riopel (819) 428 1517
M. François Beaupré (819) 428 3242

Ce bulletin municipal se veut être un outil qui permet la communication entre l'administration municipale, les organismes, les associations et les citoyens. Il sera publié mensuellement, vers la première semaine du mois, disponible gratuitement dans plusieurs points de services (mairie, centre communautaire, commerces...) et sur la page d'accueil du site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.montpellier.ca>

Si vous désirez nous transmettre des communiqués ou textes, vous pouvez le faire, chaque mois, avant le 15 du mois, pour publication le mois suivant. Veuillez transmettre ceux-ci à l'adresse courriel suivante : reception.montpellier@mrpapineau.com.

Pour celles et ceux qui désirent recevoir le bulletin municipal par courriel, veuillez en faire la demande à cette même adresse.

Association des loisirs
de Montpellier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE
dimanche 23 février à 13 h
à la mairie

Visitez notre site internet :
<http://www.montpellier.ca>

et/ou
cliquez sur **J'AIME** dans notre page
Facebook afin d'être tenu au courant
des mises à jour du site web.



CALENDRIER MUNICIPAL 2014

Municipalité de Montpellier

JANVIER							FEVRIER							MARS								
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		
			1	2	3	4			3	4	5	6	7	8			3	4	5	6	7	8
5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15		
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22		
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29			
26	27	28	29	30	31								30	31								

AVRIL							MAI							JUIN						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5						1	2		1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				

OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			

Cueillette du recyclage

Cueillette des ordures

Bureau municipal fermé

Versement de taxes municipales

Municipalité de Montpellier - 819-428-3663

Séance du conseil municipal

Permi de brûlage du 1er avril au 15 novembre

Abri tempo du 15 octobre au 15 mai